

Concertation sur la liaison souterraine en courant continu France-Espagne**Atelier territorial 3 Centre
Réunion 1 - 24 novembre 2009 - Mairie de Trouillas****Compte-rendu****Présents**

M Rémy Attard	Maire de Trouillas
M J. Ayats	Collectif Non à la THT
M Henri Badie	Adjoint représentant M. Marie, maire de Banyuls Dels Aspres
M Jean-Louis Chambon	Maire de Canohès
M Pierre Dupouy	Cabinet de Jacqueline Irlès
M Claude Marcon	Collectif Non à la THT
M Jean-Claude Péralba	Maire de Villemolaque
M Elie Perarnau	Collectif Non à la THT
M Louis Puig	Maire de Ponteilla-Nyls
M Jean Roque	1er Adjoint Toulouges
M Jean-Louis Tor	Adjoint de M. Noury, maire de St Jean Lasseille
M Roland Noury	Maire de St Jean Lasseille
M Jean-Louis Vernet	Adjoint mairie de Canohès
M François Bertault	CNDP
M Jannick Boulín	Concertant du projet France-Espagne
M Yves Decoeur	Directeur du Projet France-Espagne et Directeur général de INELFE
M Jean-Marc Pagès	Géokos
Me Nathalie Canevet	Secrétariat Logistique
Me Isabelle Lilli	Secrétariat Logistique

1 - RAPPEL DU CONTEXTE

- L'atelier N°3 (centre) inaugure la seconde phase de concertation dans le dossier de la liaison électrique en courant continu France-Espagne. Cette concertation se déroule en parallèle de la concertation réglementaire, menée par le Préfet.
- Le présent atelier concerne la portion de fuseau depuis le point « PK0 » (point de raccordement de la LGV actuelle à son prolongement futur vers Montpellier), jusqu'au croisement entre la LGV et la RD 900, aux abords du Boulou. Soit un linéaire de 15km environ.

- La réunion est placée sous la présidence de Jean-Claude Péralba, maire de Villemolaque et Président du Sydeco THT 66, et en présence de Monsieur Bertault, représentant la CNDP.
- Cette seconde phase fait suite à la validation officielle par le Ministère du fuseau de moindre impact proposé par INELFE, en date du 27 octobre 2009.

M. Péralba, Président de l'atelier 3, précise que sa position de maire, opposant par principe à une liaison THT qui a été imposée au territoire, lui interdit de garantir une totale impartialité sur le fond des échanges. Son engagement d'impartialité se limitera donc à la forme et la bonne tenue des échanges.

2 - MODALITES DE LA CONCERTATION ET CALENDRIER

La première phase de concertation (janvier à avril 2009) a abouti à la validation de l'aire d'étude du projet par le Préfet, et à la définition d'un fuseau de moindre impact validé par le ministère.

L'objectif de cette seconde phase est de travailler au plus près du terrain en vue de déterminer, à l'intérieur de ce fuseau, le tracé qui fera l'objet d'une demande de DUP.

C'est pourquoi, quatre ateliers territoriaux sont mis en place, du nord au sud :

- Atelier 1 : Poste de Baixas
- Atelier 2 (Nord) : de Baixas à Toulouges
- Atelier 3 (Centre) : du point PK0 à la RD900
- Atelier 4 (Sud) : du croisement de la RD 900 à la frontière

A ce jour, sont prévues trois réunions par atelier, de mi-novembre à mi-janvier.

Une réunion dédiée au champ magnétique et commune à tous les ateliers est programmée le 2/12, en présence de Monsieur Le Ruz. Elle portera sur la méthodologie de calcul du champ magnétique prévisionnel et des mesures de vérification.

Les représentants de la CNDP, MM. Mercadal et Bertault prévoient de rendre leur compte-rendu fin janvier 2010. Le maître d'ouvrage envisage un dépôt de dossier de demande de DUP courant février 2010.

M. Péralba fait remarquer que la question des délais, quoiqu'importante, ne doit pas altérer la qualité de la concertation et conduire à laisser des points en suspens par manque de temps.

3 - PRESENTATIONS DE INELFE

INELFE procède à une présentation rapide du projet concernant :

- Les éléments clés du projet : sa nature, la carte du fuseau de moindre impact, les chiffres clés...
- La technique retenue : courant continu, technologie VSC, Puissance : 2 000 MW, tension : +/- 320 kV
- La question du champ magnétique dans le cas d'une liaison en courant continu
- Un schéma de l'ouvrage en coupe, ainsi que les emprises de la ligne et du chantier. Pour rappel, l'emprise de servitude de l'ouvrage est de 7m, l'emprise des travaux de 9 m.
- Les Infrastructures et aménagements existants ou prévus sur cette portion de fuseau et les contraintes correspondantes : LGV PERPIGNAN FIGUERAS, Autoroute A9 et son

élargissement, réseau secondaire...ainsi que les points singuliers (présence de bassins, passage de la Canterrane et d'agouilles, Village catalan...).

M. Pagès, de la Société Géokos (cabinet d'environnement), présente la méthodologie de constitution de la base de données environnementale et l'ensemble des contraintes recensées à ce jour tout au long du fuseau. Le fuseau a été évalué selon 4 critères principaux :

- Milieu Physique : topographie, géologie, risques naturels.
L'étude hydrologique réalisée par le cabinet Antéa fait ressortir une zone vulnérable au sud de la Vallée de la Têt. Des zones inondables sont signalées sur Toulouges.
Inelfe souligne que la présence de zones inondables ne constitue pas une contrainte rédhibitoire pour la construction de la liaison souterraine.
- Milieu naturel : Aucune zone réglementaire n'est recensée sur le territoire de l'atelier Centre. Cette analyse a été complétée par une étude flore, réalisée par M. Amigo et une étude faune, réalisée par M.Cambrony.
- Milieu humain : trois cartes ont été établies pour l'agriculture, le bâti et l'équipement (réseaux...), et l'urbanisme.
Concernant le bâti, on remarque la présence de mas, du Village Catalan, de bâtisses isolées et hangars aux abords de la RD 900.
- Patrimoine et paysage : pas de monument historique ou de site inscrit dans ce secteur. Un site archéologique recensé en bordure de la Canterrane.

4 - EXAMEN DU TRACE ET DES POINTS SINGULIERS

A la demande des participants, le Maître d'ouvrage présente ses options de tracé Est/Ouest, à l'aide d'un logiciel permettant de se déplacer virtuellement le long du fuseau, et de visualiser la topographie des lieux en vue arienne 3D.

Le Maître d'ouvrage a matérialisé, grâce à des repères colorés, les futures bandes de servitude de l'ouvrage (à l'échelle), de part et d'autre de la LGV, en distinguant :

- les sections où il est possible d'intégrer la totalité de l'ouvrage dans l'enceinte de la clôture de la LGV (avec ou sans déplacement du grillage) ;
- les sections où l'emprise est insuffisante pour accueillir la totalité de l'ouvrage, mais permettant de le positionner « à cheval », une paire de câbles à l'intérieur du grillage, l'autre à l'extérieur ;
- les sections où l'ouvrage sera entièrement positionné à l'extérieur de la clôture.

Sur la partie Centre, le principe directeur du maître d'ouvrage étant de s'intégrer au plus près de la LGV, cette analyse vise à identifier les secteurs où il est préférable de s'insérer en bordure Ouest ou en bordure Est de la LGV, les obstacles à franchir (croisement d'ouvrages, ruisseaux et aiguilles...), ainsi que les possibilités de passage d'un bord à l'autre.

Il est à noter que la LGV ne peut se traverser a priori qu'en certains points singuliers : au passage des rivières (Canterrane, Réart, Tech) ainsi qu'au niveau de passages supérieurs (routes passant en-dessous de la LGV), typiquement la 612 A, la RD 900.

Au cours de l'examen des possibilités de tracés, les participants ont formulé les observations ou demandes suivantes :

Sur l'ensemble du linéaire : prendre en compte le réseau de fibre optique qui court jusqu'au Boulou.

Commune de Toulouges :

A partir du point PK0, le passage en bordure Ouest de la LGV semble préférable.

Commune de Canohès :

- **Le passage de la liaison souterraine côté Ouest de la LGV semble la meilleure option** au vu de l'analyse du terrain. Par ailleurs, le maire fait état de projets d'urbanisation sur des terrains situés à l'Est de la LGV qui confortent cette position.

Points particuliers

- Passage en tranchée sous un chemin communal servant de piste cyclable.
- Au sud de cette piste, et jusqu'à la RD 23, présence de parcelles de vignes en espalier, au ras de la clôture LGV. A cet endroit, la servitude de la liaison souterraine sera à cheval sur la clôture, ce qui conduira à un arrachage de pieds de vigne, la bande de servitude empiétant notamment sur les fourrières (endroit où les tracteurs font demi-tour en bout de rang).

M. Decoeur précise qu'il ne sera procédé à aucun achat de terrain. Au titre de la servitude, les viticulteurs seront indemnisés pour les arrachages, et pour la gêne à l'exploitation durant les travaux, selon un barème établi.

Commune de Ponteilla :

- **Le tracé à l'Ouest est à privilégier, avec une nette préférence pour un forage droit le long de la LGV au passage de la D23.**

Le contournement de la D23 par l'Ouest, en longeant la départementale pour retrouver le terrain naturel, en traversant près du mas Saint Nicolas, présente en effet l'inconvénient que des personnes seront susceptibles de circuler au droit de la liaison souterraine. Or, ce point est en contradiction avec le souhait exprimé par les élus en phase I de s'en référer le plus possible au principe de précaution dans l'arbitrage des choix de tracé.

Points particuliers :

- Le maire de Ponteilla ne voit pas d'inconvénient au forage le long de la LGV, sous réserve de la réaction du propriétaire du mas San Nicolas.
- Juste au Sud de la D23a, le maire fait état d'un projet de station d'épuration. Les égouts arrivent de Nyls, à l'Est de la commune de Ponteilla : après le pont menant de Nyls vers Ponteilla, une sortie de tuyau est déjà prévue, à environ 200/300 m de la LGV : à prendre en compte pour prévoir le passage de la liaison et ajuster la profondeur de la pose. Le Maître d'ouvrage est invité à contacter la Saur, interlocuteur compétent sur ce dossier.

Plus au Sud, le tracé Ouest s'inscrit à l'extérieur de la clôture LGV, au niveau d'un bois communal, rendant nécessaire un déboisement sur 7 à 8 m en lisière. Inelfe est invité à discuter ce point directement avec le maire.

Commune de Trouillas

En l'état actuel de son analyse, **le Maître d'ouvrage juge le passage à l'Ouest préférable au Nord de la commune, mais la préférence semble s'inverser sur la section comprise entre la Canterrane et le Réart.**

Sachant qu'il n'est pas envisageable de passer d'un bord à l'autre, le choix appartient aux élus de Trouillas, en fonction d'une étude plus fine du parcellaire. A l'appui du plan au 1/10 000ème, les élus seront mieux à même de déceler des critères déterminants en faveur d'un côté ou de l'autre.

Points particuliers :

- passage de la Canterrane : en tranchée, perpendiculaire au lit de la rivière, à une profondeur de 1.50 à 2 m en dessous du fond de la rivière. Les services de l'Eau imposeront des normes pour garantir la stabilité des berges. Cette traversée nécessite un dossier « loi sur l'Eau » qui sera soumis à enquête publique.

- au croisement de la D612 : présence côté Est d'une zone hôtelière déclassée « IV a » pour extension d'activité.

Communes de Villemolaque et de Banyuls-dels-Aspres

- **Pour le passage de l'A9 en forage dirigé**, le Maître d'ouvrage dit sa préférence pour le côté Ouest, du fait de la présence de bassins de rétention côté Est. En effet, le forage nécessite plusieurs mois de chantiers, avec un risque fort que le bassin se remplisse d'eau en cas d'intempéries.

Le Maire relève que ce passage à l'Ouest est délicat du fait du projet de station d'épuration (construction 2010), avec présence de l'effluent qui se déversera dans le Réart.

La possibilité d'un forage englobant le passage de l'autoroute et de la station d'épuration, est écartée pour des raisons techniques : la longueur maximale pour un forage dirigé est de 500/600 m.

Cet endroit du tracé s'avère délicat et devra être examiné conjointement avec la commune.

- **Village catalan (aire d'autoroute)**

Le côté Ouest semble, a priori, l'option préférentielle au niveau du village catalan.

En effet :

Au Nord du Village Catalan, la configuration ne permet pas d'insérer tout ou partie de l'ouvrage électrique dans l'enceinte de la clôture. Néanmoins, côté Ouest de la LGV, il est signalé la présence de terrains délaissés par TP Ferro, rendant a priori possible un déplacement de la clôture. Cette impression est partagée par le Maître d'ouvrage, qui doit vérifier ce point.

Au niveau du Village Catalan, un passage entre la LGV et la RD 900 est impossible. Un passage à l'ouest de la LGV conduit à implanter la liaison sur le parking poids lourds de l'aire ; un passage à l'est de la LGV conduit à se reporter à l'est de la RD 900. Cependant la présence de vignes côté Est donne un léger avantage au côté Ouest (côté aire d'autoroute), sous réserve de l'aboutissement de discussions en cours avec les ASF, pour lesquelles le Maître d'ouvrage se dit confiant.

Au niveau de la RD 40, la traversée peut se faire à l'Ouest en forage droit.

Au sud de la RD40, on note la présence de divers bâti (restaurant, maison, hôtel) sur le flanc Est de la LGV.

- **Arrivée sur la RD 900** (point de raccordement avec l'atelier 4) : passage sous la RD 900 et la voie ferrée par un forage droit, dont la position exacte reste à affiner.

Remarque : sur la section comprise entre le pont du Réart et la RD 900, le seul point de bascule entre le flanc Ouest et le flanc Est de la LGV se situe au Nord du village catalan.

Au final, sur la commune de Villemolaque, il est nécessaire de procéder à un examen attentif du passage à hauteur de la future station d'épuration.

5 - DIVERS

Documents mis à la disposition des participants :

- Le compte-rendu de la réunion sera adressé à Mr Péralba pour validation semaine 49 avant diffusion à l'ensemble des participants et mise en ligne sur le site Internet
- Les participants recevront prochainement des documents suivants :
 - un CD Rom intégrant les différentes présentations faites par Inelfe et Géokos, ainsi qu'un résumé des études faune, flore et hydrologie
 - un exemplaire de la BD orthophotoplan
 - un exemplaire du parcellaire au 1/10 000ème

Soit : un jeu adressé à chaque commune, 2 jeux au Collectif Non à la THT, un jeu à Defensa de la Terra, 1 jeu à Jacqueline Irlès.

Information du public

Les outils d'information et d'expression du public sont réactivés :

- Site Internet, avec mise en ligne des verbatim et compte-rendu de chaque réunion, et des rapports d'études ;
- Lettre de la concertation N°2 mises à disposition dans les mairies
- Coupons-questions publiés dans l'Indépendant et le Midi-Libre,
- Panneaux d'exposition prochainement disponibles.

Agenda

- Rappel : réunion Champ magnétique le 2/12 - Mr Le Ruz.
- La prochaine réunion de l'atelier 3 est fixée au **mardi 15 décembre 2009 à 14h30**, à la mairie de Trouillas.